Règlement BY NIGHT RUNNING TOUR 2016

Le challenge running tour by night 2016 est organisé conjointement par l'association COURIR POUR ARMENTIERES EN BRIE et par l'association TEAL EX AEQUO, toutes deux organisatrices d'épreuve pédestre : l'Armentièroise By night et La Noctambule Penchardaise.

Le challenge est ouvert à tous les coureurs inscrits aux 2 épreuves constituant ce challenge : LA NOCTAMBULE PENCHARDAISE (03.12.2016) et L'ARMENTIEROISE BY NIGHT (17.12.2016).

La présentation d'une licence d'une fédération sportive en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an est obligatoire.

1 – MODALITÉS DE CLASSEMENT

Un classement distinct sera effectué pour les catégories hommes et femmes. La répartition des points se fera de la même manière pour les femmes et pour les hommes selon les données évoquées au paragraphe 3.

Ne figureront au classement final du challenge running tour by night 2016 que les coureurs qui auront participé aux 2 épreuves le constituant.

Les vainqueurs du challenge 2016 seront celles et ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des 2 courses. En cas d'égalité, le vainqueur sera celui qui aura le meilleur temps à l'addition de ses 2 chronos sur les 2 épreuves. Si l'égalité persiste, la meilleure place de la dernière manche départagera les coureurs.

2 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation à la noctambule Penchardaise et à l'Armentiéroise by night permet d'être inscrit automatiquement au 1er by night running tour.

Le nombre de dossard à chacune des 2 épreuves est limité et l'inscription à une des 2 épreuves n'accorde de priorité de traitement au moment de s'inscrire à la seconde épreuve

3- ATTRIBUTIONS DES POINTS POUR LE CLASSEMENT

Chaque athlète se verra attribué un nombre de 150 points pour le premier, 120 pour le second, 110 pour le 3ème, 100 pour le 4ème puis 99 points pour le 5ème, 98 points pour le 6ème et ainsi de suite de manière dégressive jusqu' à 4 points pour le moins bien classé parmi les 100 premiers. Les ex-aequo recevront un nombre de points identique. Les points seront attribués de la même manière pour les femmes et pour les hommes. A titre d'exemple :

Une épreuve comportant 200 participants « hommes » classés, le 1er se verra attribué 150 points, le 2ème 120, le 3ème 110, le 4ème 100 puis le 5ème 99 points, le 6ème 98 points et ainsi de suite jusqu'au 100ème qui recevra 4 points. Les coureurs au-delà de la 100ème place recevront tous 1 point.

Une épreuve comportant 150 participantes « femmes » classées, la première se verra attribuer 150 points, la 2ème 120, la 3ème 110, la 4ème 100 puis la 5ème 99 points, la 6ème 98 points et ainsi de suite jusqu'à la 100ème qui recevra 4 points. Les coureuses au-delà de la 100ème place recevront toutes 1 point.

L'attribution des points « hommes » s'effectuent à la place au « classement scratch », contrairement aux femmes à qui l'on attribue des points en fonction de leur classement dans la catégorie féminine :

A titre d'exemple : une femme terminant 1ère féminine et 2ème du « classement scratch » gèle les points de la 2ème place. Ainsi le 3ème au classement recevra le nombre de points initialement prévu dans le règlement, à savoir :

150 points pour le 1er,

150 points pour la première femme qui gèle les 120 points de la 2ème place « scratch »

110 points pour le 3ème.

4 RÉCOMPENSES

A l'issue du challenge running tour by night, les 5 premières femmes et les 5 premiers hommes seront récompensés ainsi que les 2 premiers hommes et chaque femme de chaque catégorie d'âge de juniors à V5

La remise de prix sera effectuée le 17 décembre à l'issue de la remise de prix de l'Armentiéroise by night.

Aucun prix financier ne sera attribué.

5 – LITIGES

Tous les litiges liés au règlement seront soumis à l'avis de l'équipe organisatrice qui tranchera. La décision sera sans appel. En cas de manquement ou de faute grave, tout coureur pourra être exclu du challenge.

6 – PRÉCISIONS DIVERSES

Les organisateurs et participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepter en ces termes et conditions le présent règlement. Tout concurrent accepte la publication du fichier des résultats du challenge et des photos prises lors des deux épreuves.

Chacun dispose de la faculté d'accéder aux informations personnelles le concernant et d'en demander la rectification en cas de besoin. La simple participation d'un concurrent au challenge running tour by night vaut acceptation de ce règlement.

7- RÉSULTATS

Les résultats provisoires seront publiés sur le site de chaque épreuve dans la semaine suivant la course.

8 – CONTACT ET INFORMATIONS

Pour toute information concernant le déroulement du challenge 2016, contactez : ……